

rer une réception moins indigne, en désaffectant de tout usage profane le temple qu'il habite, l'autel où il s'immole, et les vases destinés à recevoir son corps et son sang.

En vertu d'une règle canonique, la consécration d'un autel est de droit réservée à l'évêque, comme toutes les bénédicitions où l'on emploie le saint Chrême. Quant aux cérémonies particulières, elles doivent varier selon qu'il s'agit d'un autel fixe, ou d'un autel portatif. L'autel de S. Thomas ne réalisant pas toutes les conditions d'un autel fixe, on dut suivre le cérémonial affecté à la consécration des autels portatifs.

Tout cet ensemble liturgique se résume à la consécration de la pierre de l'autel qui doit servir au Sacrifice. Sur la pierre sont gravées cinq croix, dont l'une au centre et les autres aux angles ; près de la croix centrale, on a creusé une cavité rectangulaire appelée *sépulcre* ; on y déposera tout à l'heure les ossements de saints martyrs. Après avoir récité une oraison dans laquelle on demande au Seigneur "de bénir et de consacrer cette pierre où le corps de son Divin Fils doit lui être offert en victime," le pontife se dirige vers l'autel et là, debout et la mitre en tête, procède à la première purification. Elle se fait avec un mélange bénit d'eau, de vin, de sel et de cendre. L'évêque traee une double onction sur chacune des cinq croix, en répétant la formule suivante usitée durant tout le cours de la cérémonie : *Sanctifiacetur et consecretur hæc tabula. In nomine Patris, et Filii, et Spiritus Sancti. Pax tibi.* Puis il récite, en alternant avec les ministres, l'antienne *Asperges me* et le psaume *Miserere*.

Le symbolisme est ici bien apparent. Qui veut se dévouer au service de Dieu jusqu'à faire de soi-même, de sa personne et de sa vie, une *consécration* totale au Souverain Maître, doit auparavant passer par le chemin de la pénitence et du pardon. La Sainte Ecriture nous redit sans cesse que Dieu dédaigne et rejette le sacrifice que n'accompagne point la pureté du cœur. Voilà pourquoi les âmes les plus spirituelles ne doivent pas se hâter de quitter la voie mortifiante et purgative, se souvenant qu'aux regards d'un Dieu elles ne seront jamais assez pures, et qu'une simple poussière d'étamines suffit pour maculer la corolle du lis.

Après une prière préparatoire à la seconde onction,